





Cette déclaration est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n°2042 disponible sur le site impots.gouv.fr

DÉCLARATION DES PLUS-VALUES LATENTES, DES CRÉANCES TROUVANT LEUR ORIGINE DANS UNE CLAUSE DE COMPLÉMENT DE PRIX ET DES PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN CAS DE TRANSFERT DU DOMICILE FISCAL HORS DE FRANCE (« EXIT TAX »)

Abréviations utilisées : PV / MV : plus-values / moins-values ; CGI : Code Général des Impôts

DESIGNATION DU DECLARANT Nom, prénom(s) ou dénomination Votre numéro fiscal Domicile fiscal en France avant le Numéro et rue transfert Code postal et ville Domicile fiscal hors de France Numéro et rue Code postal et ville Pays Date du transfert du domicile fiscal hors de France **VOTRE SITUATION** Cochez la ou les case(s) correspondant à votre situation : Vous avez transféré votre domicile fiscal hors de France entre le 3 mars 2011 et le 31 décembre 2011. Remplissez les cadres 1 à 7 ci après. Un ou plusieurs événements mettant fin au sursis de paiement ou donnant lieu à un dégrèvement ou à une restitution de l'imposition due au titre de « l'exit tax » sont intervenus en 2011. Remplissez les cadres 8 à 10 ci-après. Vous avez transféré votre domicile fiscal hors de France à compter du 1er juin 2012 dans un État autre qu'un État membre de l'Union Européenne, l'Islande ou la Norvège et demandez le bénéfice du sursis de paiement sur option. Remplissez les cadres 1 à 7. Vous n'avez pas besoin d'effectuer de report sur les déclarations n°2042 / 2042 C. Vous avez déménagé postérieurement à votre transfert de domicile fiscal. Remplissez le cadre ci-dessous « Déménagement postérieur au transfert de votre domicile fiscal hors de France » et reportez vous à la notice (§ « Les déménagements »). DEMENAGEMENT POSTERIEUR AU TRANSFERT DE VOTRE DOMICILE FISCAL HORS DE FRANCE Indiquez ci-dessous l'adresse de votre domicile fiscal antérieure à votre déménagement. Date du déménagement Adresse de votre ancien domicile Numéro et rue Code postal et ville **Pays** SIGNATURE DU DECLARANT Téléphone : _ Mél:_ Signature:

PARTIE I: DECLARATION DES PLUS-VALUES ET DES CREANCES RECAPITULATIF DU MONTANT DES PERTES ANTÉRIEURES REPORTABLES 2002 2003 2005 2006 100 Rappel des pertes antérieures (ne remplissez « 2011 » que si le transfert 2007 2008 2009 2010 2011 de domicile fiscal a eu lieu après le 01/06/12) DETERMINATION DES PLUS-VALUES LATENTES SUR DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIERES, TITRES OU DROITS (participations supérieures ou égales à 1% ou d'une valeur supérieure à 1,3 million d'euros à la date du transfert du domicile fiscal hors de France) Plus-values latentes constatées sur droits sociaux, valeurs mobilières, titres ou droits – hors titres de PME détenus par leurs dirigeants partant à la retraite 201 Désignation des titres (si l'acquisition précède le 01/01/1979, précisez la modalité de détermination du prix d'acquisition des titres cotés) Titre 1 Titre 2 Titre 3 Détermination de la valeur des droits sociaux, valeurs mobilières, titres ou droits à la date du transfert du domicile fiscal 202 Titre1 Titre 2 Titre 3 Nature des titres (fongibles / individualisables) 203 Nombre de titres à la date du transfert 204 205 Valeur unitaire des titres à la date du transfert 206 Valeur globale (ligne 204 x ligne 205) Détermination du prix ou de la valeur d'acquisition des droits sociaux, valeurs mobilières, titres ou droits 207 Prix/valeur unitaire d'acquisition ou prix moyen pondéré (si les titres 208 sont individualisables, n'indiquez aucun prix unitaire) 209 Valeur globale du prix d'acquisition (cf. notice page 10) Frais d'acquisition globaux des titres détenus 210 211 Prix de revient (ligne 209 + ligne 210) Résultat (ligne 206 – ligne 211) précédé du signe + ou – selon le cas Total des plus-values latentes (uniquement total des résultats positifs obtenus à la ligne 212) Montant à reporter ligne 251 et 252 220 Plus-values latentes constatées sur droits sociaux – titres de PME détenus par leur dirigeant partant à la retraite Date à laquelle vous avez fait valoir vos droits à la retraite 222 Dénomination et adresse de la société dans laquelle vous exerciez une fonction de direction énumérée à l'article 885-0 bis 1° du CGI Titre 1 Titre 2 Détermination de la valeur des droits sociaux, valeurs mobilières, titres ou droits à la date du transfert du domicile fiscal Titre 2 Titre 1 Nature des titres (fongibles / individualisables) Nombre de titres détenus au jour du transfert du domicile fiscal 225 Valeur unitaire des titres au jour du transfert du domicile fiscal 226 227 Valeur globale (ligne 225 x ligne 226) 228 Détermination du prix ou de la valeur d'acquisition des droits sociaux, valeurs mobilières, titres ou droits Prix/valeur unitaire d'acquisition ou prix moyen pondéré. Si titres 229 individualisables, n'indiquez aucun prix unitaire

Valeur globale (ligne 225 x ligne 226)

Détermination du prix ou de la valeur d'acquisition des droits sociaux, valeurs mobilières, titres ou droits

Prix/valeur unitaire d'acquisition ou prix moyen pondéré. Si titres individualisables, n'indiquez aucun prix unitaire

Montant global du prix d'acquisition (cf. notice page 10)

Frais d'acquisition globaux

Prix de revient (ligne 230 + ligne 231)

Plus-value ou moins-value latente (l. 227 – l. 232) précédé du signe + ou – selon le cas

Total des plus-values latentes calculées (uniquement total des résultats positifs obtenus ligne 233) : à

reporter ligne 252

	(cf. notice page 7)	!						
	Titres 1 : durée de détention Titres 2 : durée de détention							
	+ de 8 ans	Entre 7 et 8 ans	Entre 6 et 7 ans	- de 6 ans	+ de 8 ans	Entre 7 et 8 ans	Entre 6 et 7 ans	- de 6 ans
236	Répartition du nom	nbre de titres décla	arés ligne 225 er	n fonction de leur d	durée de détentior	1		
	·							
237	Répartition de la pl							
		gne 236 / ligne 225		nt fongibles i les titres sont ind	ividualisables (cf	notice)		
			- a acquicition c		.viduaneablee (en	1		
238	Pourcentage d'aba	attement à appliqu	er					
	100%	2/3	1/3	0%	100%	2/3	1/3	0%
220	Montant de l'abette	mont per duráe d	la dátantian (nar	colonno : ligno 22	7 v liano 229\			
239	Montant de l'abatte	ment par duree d	ie detention (par	colonne : ligne 23	7 x ligne 238)			
							Ī	
240	Montant total de l'a	abattement par titr	e					
241	Total des abatteme	ents						
	A re			ficiez du sursis de ation n°2042 C da			ez à bénéficier du	sursis sur option
040	Dive velve nette de	_					220)	
242	Plus-value nette de	a rabattement repa	artie par duree d	e detention des tit	res (par colonne :	ligne 237 – ligne	239)	
243	Montant de la plus	-value latente imp	osable à					
	l'impôt sur le reven							
	•	(total lights = l=)	1				<u> </u>	
244	Total des plus-valu						À repo	rter ligne 251
	Total des plus-valu sur le revenu	ues latentes impos	sables à l'impôt				À repo	rter ligne 251
244 250	Total des plus-valu	ues latentes impos	sables à l'impôt	culées				-
250	Total des plus-valu sur le revenu Récapitulatif de	ues latentes impos les plus-values	sables à l'impôt s latentes cal e		Ligne 213	Ligne		rter ligne 251 Total
250	Total des plus-valu sur le revenu	ues latentes impos les plus-values	sables à l'impôt s latentes cal e		Ligne 213	Ligne	÷ 244	Total
250	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus	ues latentes impos les plus-values	sables à l'impôt s <i>latentes cal</i> posables à l'imp	oôt sur le revenu		+	244 Reportez le moi	Total
250	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus	ues latentes impos les plus-values	sables à l'impôt s <i>latentes cal</i> posables à l'imp			+	244 Reportez le moi	Total
250	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif des Total des plus-valus - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligoption 2	ues latentes impos les plus-values lues latentes imp gne 600, si vous no gne 702, si vous bo	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs	oôt sur le revenu du sursis de paier sis de paiement au	ment automatique	et ne sollicitez pa	Reportez le moi as un sursis de pa ez pas, souhaitez	Total ntant « Total » : iement sur
250	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif des Total des plus-valus - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligoption 2	ues latentes impos les plus-values lues latentes imp gne 600, si vous no gne 702, si vous bo	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs	pôt sur le revenu du sursis de paiel	ment automatique itomatique ou, si v correspondant à v	et ne sollicitez pa rous n'en bénéfici otre situation lign	Reportez le mor as un sursis de pa ez pas, souhaitez e 701.	Total ntant « Total » : ilement sur bénéficier du
250 251	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligsursis de paie	les latentes impos lues latentes imp gne 600, si vous no gne 702, si vous be ement sur demand	sables à l'impôt s latentes calc cosables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Coc	pôt sur le revenu du sursis de paien sis de paiement au thez alors la case d	ment automatique	et ne sollicitez pa	Reportez le mor as un sursis de pa ez pas, souhaitez e 701.	Total ntant « Total » : iement sur
250 251	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligsursis de paie Total des plus-valus Total des plus-valus	les latentes impos lues latentes imp gne 600, si vous no gne 702, si vous be ement sur demand	sables à l'impôt s latentes calc cosables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Coc cosables aux pr	du sursis de paiersis de paiersis de paiement auchez alors la case dél. sociaux	ment automatique stomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213	et ne sollicitez pa rous n'en bénéfici otre situation lign Ligne	Reportez le moras un sursis de parez pas, souhaitez e 701.	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus option; - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligosursis de paie Total des plus-valus créances de cadre 7 de paie	lues latentes imposed lues lues lues lues lues lues lues lues	sables à l'impôt s latentes calc cosables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Coc cosables aux pr	du sursis de paiersis de paiersis de paiement auchez alors la case dél. sociaux	ment automatique stomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213	et ne sollicitez pa rous n'en bénéfici otre situation lign Ligne	Reportez le moras un sursis de parez pas, souhaitez e 701.	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251 252 3	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif des Total des plus-valus et au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligoption; - au cadre 7, ligosursis de paie Total des plus-valus et au cadre 7 des plus et au cadre 7 des plus et au cadre 7 des plus et au cadre 6 des plus et au cadre 7 des plus et au cadre 6 des plus et au cadre 6 des plus et au cadre 7 des plus et au cadre 7 des plus et au cadre 7 des plus et au cadre 6 des plus et au cadre 7 des plus et au cadre 7 des plus et au cadre 7 des plus et au cadre 6 des plus et au cadre 6 des plus et au cadre 7 des plus et au cadre 7 des plus et au cadre 6	lues latentes imposues latentes latentes imposues latentes latente	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Coc posables aux pr	du sursis de paier sis de paiement au chez alors la case d él. sociaux	ment automatique utomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213	et ne sollicitez parous n'en bénéfici otre situation lign Ligne	Reportez le moras un sursis de parez pas, souhaitez e 701.	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251 252	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus option; - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligosursis de paie Total des plus-valus des plus des pl	lues latentes imposues latentes latentes imposues latentes latente	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Coc posables aux pr	du sursis de paier sis de paiement au chez alors la case d él. sociaux	ment automatique utomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213	et ne sollicitez parous n'en bénéfici otre situation lign Ligne	Reportez le moras un sursis de parez pas, souhaitez e 701.	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251 252 3	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus option; - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligsursis de paie Total des plus-valus des plus des	lues latentes imposues latentes latentes imposues latentes latente	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Coc posables aux pr	du sursis de paier sis de paiement au chez alors la case d él. sociaux	ment automatique utomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213	et ne sollicitez parous n'en bénéfici otre situation lign Ligne	Reportez le moras un sursis de parez pas, souhaitez e 701.	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251 252 3	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus option; - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligosursis de paie Total des plus-valus des plus des pl	lues latentes imposues latentes latentes imposues latentes latente	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Coc posables aux pr	du sursis de paier sis de paiement au chez alors la case d él. sociaux	ment automatique utomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213	et ne sollicitez parous n'en bénéfici otre situation lign Ligne	Reportez le moras un sursis de parez pas, souhaitez e 701.	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251 252 3	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus option; - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligsursis de paie Total des plus-valus des plus des	lues latentes imposues latentes latentes imposues latentes latente	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Coc posables aux pr	du sursis de paier sis de paiement au chez alors la case d él. sociaux	ment automatique utomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213	et ne sollicitez parous n'en bénéfici otre situation lign Ligne	Reportez le moras un sursis de parez pas, souhaitez e 701.	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251 252 3	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus option; - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligosursis de paie Total des plus-valus des plus des plus des pl	lues latentes imposues latentes latentes imposues latentes latente	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Coc posables aux pr	du sursis de paier sis de paiement au chez alors la case d él. sociaux	ment automatique utomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213	et ne sollicitez parous n'en bénéfici otre situation lign Ligne	Reportez le moi as un sursis de pa ez pas, souhaitez e 701. e 234 PRIX PRÉVUE	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251 252 3	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus option; - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligosursis de paie Total des plus-valus des plus des plus des pl	lues latentes imposed lues latentes lues lues lues lues lues lues lues lu	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Cod posables aux pr IR ORIGINE D pociété dont l'activ	du sursis de paier du sursis de paiement au chez alors la case de la sociaux DANS UNE CLA ité est le support de la case de la support de la case de la support de la case de la	ment automatique utomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213 USE DE COM	et ne sollicitez parous n'en bénéficiotre situation ligne Ligne + PLÉMENT DE	Reportez le moi as un sursis de pa ez pas, souhaitez e 701. e 234 PRIX PRÉVUE	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251 252 3 300	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus des plus d	lues latentes imposer lues latentes lues lues latentes lues latentes lues lues latentes lues lues latentes lues lues latentes lues lues lues lues lues lues lues lu	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Cod posables aux pr IR ORIGINE D poiété dont l'activ	du sursis de paier du sursis de paiement au chez alors la case de la sociaux DANS UNE CLA ité est le support de la case de la support de la case de la support de la case de la	ment automatique utomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213 USE DE COM	et ne sollicitez parous n'en bénéficiotre situation ligne Ligne + PLÉMENT DE	Reportez le moi as un sursis de pa ez pas, souhaitez e 701. e 234 PRIX PRÉVUE	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251 252 3 300	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus option; - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligsursis de paie Total des plus-valus des plus des plu	lues latentes imposer lues latentes lues lues latentes lues latentes lues lues latentes lues lues latentes lues lues latentes lues lues lues lues lues lues lues lu	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Cod posables aux pr IR ORIGINE D poiété dont l'activ	du sursis de paier du sursis de paiement au chez alors la case de la sociaux DANS UNE CLA ité est le support de la case de la support de la case de la support de la case de la	ment automatique utomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213 USE DE COM	et ne sollicitez parous n'en bénéficiotre situation ligne Ligne + PLÉMENT DE	Reportez le moi as un sursis de pa ez pas, souhaitez e 701. e 234 PRIX PRÉVUE	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251 252 3 300	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus des plus d	lues latentes imposeres plus-values lues latentes imposeres pous notes pous notes pous notes latentes imposeres latentes lat	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Cod posables aux pr IR ORIGINE D poiété dont l'activ ance mplément	du sursis de paier du sursis de paiement au chez alors la case de la sociaux DANS UNE CLA ité est le support de la case de la support de la case de la support de la case de la	ment automatique utomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213 USE DE COM	et ne sollicitez parous n'en bénéficiotre situation ligne Ligne + PLÉMENT DE	Reportez le moi as un sursis de pa ez pas, souhaitez e 701. e 234 PRIX PRÉVUE	Total ntant « Total » : niement sur bénéficier du Total
250 251 252 3 300 301 302	Total des plus-valusur le revenu Récapitulatif de Total des plus-valus option; - au cadre 6, ligoption; - au cadre 7, ligosursis de paie Total des plus-valus de plus-valus des plus-v	lues latentes imposibles plus-values latentes imposible plus latentes imposibl	sables à l'impôt s latentes calc posables à l'imp e bénéficiez pas énéficiez du surs le expresse. Cod posables aux pr IR ORIGINE D poiété dont l'activ ance mplément	du sursis de paier du sursis de paiement au chez alors la case de la sociaux DANS UNE CLA ité est le support de la case de la support de la case de la support de la case de la	ment automatique utomatique ou, si v correspondant à v Ligne 213 USE DE COM	et ne sollicitez parous n'en bénéficiotre situation ligne Ligne + PLÉMENT DE	Reportez le moi as un sursis de pa ez pas, souhaitez e 701. e 234 PRIX PRÉVUE	Total Intant « Total » : iement sur bénéficier du Total

235 Abattement pour durée de détention uniquement pour les titres pour lesquels une plus-value latente a été calculée ligne 233

Reportez le montant « Total »:

- au cadre 6, ligne 601, si vous ne bénéficiez pas du sursis de paiement automatique et ne sollicitez pas un sursis de paiement sur option ;
- au cadre 7, ligne 703, si vous bénéficiez du sursis de paiement automatique ou, si vous n'en bénéficiez pas mais souhaitez bénéficier du sursis de paiement sur demande expresse. Cochez alors la case correspondant à votre situation ligne 701.

Désignation de la société dont les titres ont été remis à l'échange Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Total A reporter ligne 441 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un reinvestissement d'un prorigation de la société bénéficiaire de l'apport Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement d'un prorigation de la société bénéficiaire de l'apport A reporter ligne 441 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un reinvestissement d'un prorigation de la société bénéficiaire du réinvestissement de produit de cession de titres reput lord d'un position de la société bénéficiaire du réinvestissement de province de la clause d'un prorigation de la société bénéficiaire du réinvestissement de province de la clause d'un prorigation de la société bénéficiaire du réinvestissement d'un province de la report d'imposition de la société de la plus-value en report à la date du la report de la clause de décenus à la date du transfert décenus à la date du transfert de prix à recevoir en securit d'une clause d'un proposition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en securit d'une la société d'un prosition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en securit d'une de la société d'une province à la date du transfert de complément de prix à recevoir en securit d'une de la société d'une d'une de la société d'une d'	4	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION (échange réalisé avant le 1 ^{er} janvier 2000, réinvestissement, apport d'une créance représentative d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation)						
Titre 1 Titre 2 Titre 3 401 Date de l'échange initial 402 Nature de l'échange 403 Nombre de titres reçus lors de l'échange 404 Variable en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement du produit de cession de titres dans une société nouveille non cotée avant le 016/106 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement du produit de cession de titres dans une société nouveille non cotée avant le 016/106 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement du produit de cession de titres dans une société nouveille non cotée avant le 016/106 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement du produit de cession de titres dans une société nouveille non cotée avant le 016/106 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'un prorogation Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement de prorogation du report d'imposition à la suite d'un réinvestissement de prorogation du report d'imposition d'illeu au report de la plus-value en report à la date du transfert dédienus à la date du transfert de complément de prix à recevoir en accuration d'une clause d'infloxation 10 Désignation de la société dent factivité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en accuration d'une clause d'infloxation d'individent d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisée à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CG) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Désignation de la société de la réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisée à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CG) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Désignation de la société de cession ayant donné licu au resport d'imposition d'un ré	400	Plus-values en report d'imposition à la suite d	d'un échange réalis	sé ava	nt le 01/01/2000			
Date de l'échange initial Titre 1 Titre 2 Titre 3		Désignation de la société dont les titres ont été remis à l'échange Titre 1 Désignation de la société dont les titres ont été reçus en é					t été reçus en échange	
Areporter ligne 411 101 Date de l'échange initial 102 Nature de l'échange 103 Nombre de titres requis lors de l'échange 104 Montant de la plus-value en report à la date du transfert 105 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement du produit de cession de litres dans une société nouvelle nonc cotée avant le 01/01/06 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'un reinvestissement du produit de cession de litres dans une société nouvelle nonc cotée avant le 01/01/06 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'une prorogation 101 Titre 1 101 Titre 1 102 Titre 3 103 tate de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition de la société bénéficiaire du réinvestissement de procupation du report d'imposition lieu au report d'imposition lieu au report d'imposition de la société de la plus-value en report à la date du transfert lieu au report d'imposition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation de la société dont les transfert litre 1 103 Titre 1 104 Date de l'apport de la créance la complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation de la société de l'apport de la créance la créance détenus à la date du transfert litre 1 104 Titre 2 105 Titre 1 105 Titre 1 105 Titre 1 106 Cappartie de créance la la créance la l		Titre 3	T:1 1		T:4 0	T:1 0		
Nombre de titres reçus lors de l'échange toujours détenus à la date du transfert de la plus-value en report à la date du transfert de la plus-value en report d'imposition à la suite d'un reinvestissement du produit de cession de titres dans une sociéte nouvelle non cotée avant le 01/01/06 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'une prorogation Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement du produit de cession de titres dans une sociéte nouvelle non cotée avant le 01/01/06 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'une prorogation Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement de prorogation du report d'imposition à la suite d'une prorogation du report d'imposition de cession ayant donné lieu au report d'imposition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'infexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'infexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'infexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de l'apport de la créance d'innessition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'infexation à la suite d'un apport de la créance s'et de l'apport de la créance d'innessition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société reinse de l'apport de la créance à la date du transfert 430 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société reinse de l'apport du 01/01/2011 (critic 150-0 b bis du Cél) Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société reinse que lor port d'imposition de la société dont les itres que le créance d'increa	401	Date de l'échange initial	Titre 1		Titre 2	Titre 3		
404 Montant de la plus-value en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement du produit de cession de titres dans une société nouvelle non cotée avant le 01/61/65 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement du produit de cession de titres dans une société nouvelle non cotée avant le 01/61/65 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'une prorogation de la société bénéficiaire du réinvestissement de procquit de cession de titres dans une société nouvelle non cotée avant le 01/61/65 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'une prorogation de la société bénéficiaire du réinvestissement en cas de prorogation du report d'imposition nouvelle non cotée avant le 01/61/65 ou plus-value en report d'imposition nouvelle non cotée avant le 01/61/65 ou plus-value en report d'imposition nouvelle non cotée avant le 01/61/65 ou plus-value en report d'imposition nouvelle non cotée avant le 01/61/65 ou plus-value en report d'imposition nouvelle non cotée de la date du transfert nouvelle nouvelle nouvelle non cotée de la date du transfert nouvelle nouvelle nouvelle non cotée de la société dont l'activité est le support de la clause détenus à la date du transfert nouvelle nouvele	402	Nature de l'échange						
Areporter ligne 411 Areporter ligne 412 Areporter ligne 413 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement du produit de cession de titres dans une société nouvelle non cotée avant le 01/01/06 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'une prorogation Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition à la suite d'une prorogation du report d'imposition Nombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert 420 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dent l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dent l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dent l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dent l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société bénéficiaire de l'apport Areporter ligne 411 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition a la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition a la suite d'une réinvestissement d'au moins 80% de l	403	Nombre de titres reçus lors de l'échange toujours détenus à la date du transfert					Total	
Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement du produit de cession de titres dans une société nouvelle non crée avant le 01/01/06 ou plus-value en report d'imposition à la suite d'un prorogation Pésignation de la société bénéficiaire du réinvestissement de prorogation du report d'imposition Titre 1	404			+		+	=	
Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition à la suite d'un prince de titres repus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert 410 Areporter ligne 411 420 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une de la société dont l'activité est le support de la cession d'une de la société dont l'activité est le support de la cession d'une de la société dont l'activité est le support de la cession d'une de la société dont l'activité est le support de la cession d'une de l'apport de la créance l'activité est le support de la cession d'une d'une de l'apport de la créance d'une value en report d'imposition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une de la créance d'une value d'une réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CCI) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CCI) Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CCI) Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CCI) Titre 1 Titre 2 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition et pour à la date du transfert derus à la date du transfert derus à la	_			_				
Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition de lu transfert ### Plus-values en report d'imposition à la suite d'un apport de réances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Titre 1 Titre 2 Titre 3 Total #### Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société du fransfert #### Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société den fles titres ont été cédés Désignation de la société de réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société den fles titres ont été cédés Désignation de la société du reinvestissement Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Total ###################################	410						société nouvelle non	
Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition de lieu au report d'imposition de lieu au report d'imposition de la date du transfert ### Total ### A reporter ligne 441		•	investissement	D				
Titre 1 Titre 2 Titre 3								
At Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société bénéficiaire de l'apport de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société bénéficiaire de l'apport de la créance de l'apport de la créance detenus à la date du transfert Date de l'apport de la créance à la date du transfert Titre 2 Titre 3								
Nombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert 120 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en exécution d'une clause de complément de prix Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Nombre de titres reçus lors de l'apport de la créance à la date du transfert A reporter ligne 441 Ala Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement Titre 1 Titre 2 Titre 3 Désignation de la société dont les titres ont été cédés Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Total			Titre 1		Titre 2	Titre 3	_	
détenus à la date du transfert Montant de la plus-value en report d'imposition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix à recevoir en de complément de prix Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Total Areporter ligne 441 Areporter ligne 441 Areporter ligne 441 Areporter ligne 441 Total Areporter ligne 441 Total Areporter ligne 441 Total Areporter ligne 441 Titre 2 Titre 3 Désignation de la société dont les titres ont été cédés Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 b bis du CGI) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition Areporter ligne 441 Total Total Montant du gain d'apport de la créance à la date du transfert Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition Areporter ligne 441 Total	411	lieu au report d'imposition						
transfert A reporter ligne 441 A reporte	412	Nombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert					Total	
Plus-values en report d'imposition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 A reporter ligne 441 430 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3	413			+		+	=	
Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Total Areporter ligne 441 430 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société bénéficiaire du réinvestissement Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Total Areporter ligne 441 430 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement Titre 1 Titre 2 Titre 3 Total				,			· · · · · ·	
Titre 1 Titre 2 Titre 3 Total 421 Date de l'apport de la créance 422 Nombre de titres reçus lors de l'apport de la créance détenus à la date du transfert 423 Montant du gain d'apport de la créance à la date du transfert 434 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition 432 Date du réinvestissement 433 Montant de la plus-value en report à la date du transfert Total	420		e d'un apport de c	reanc	es representativ	es d'un complement	de prix a recevoir en	
Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 421 Date de l'apport de la créance Nombre de titres reçus lors de l'apport de la créance détenus à la date du transfert 423 Montant du gain d'apport de la créance à la date du transfert 434 Montant de la plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3	Π	de complément de prix	upport de la clause		Désignation	n de la société bénéficia	aire de l'apport	
Titre 1 Titre 2 Titre 3 Total Total Total Titre 1 Titre 2 Total Total Total Total Total Titre 1 Titre 2 Total Titre 1 Titre 2 Titre 3 Total			***************************************					
Date de l'apport de la créance Nombre de titres reçus lors de l'apport de la créance détenus à la date du transfert Montant du gain d'apport de la créance à la date du transfert 423 Montant du gain d'apport de la créance à la date du transfert 430 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition 432 Date du réinvestissement Nombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert Montant de la plus-value en report à la date du Total		Titre 3						
Azz Nombre de titres reçus lors de l'apport de la créance détenus à la date du transfert 423 Montant du gain d'apport de la créance à la date du transfert 430 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition 431 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition 432 Date du réinvestissement 433 Mombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert Montant de la plus-value en report à la date du Total			Titre 1		Titre 2	Titre 3	7	
réance détenus à la date du transfert Montant du gain d'apport de la créance à la date du transfert ### ### ### ### ### ### ### ### ### #	421	Date de l'apport de la créance						
A reporter ligne 441 430 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition Date de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert Montant de la plus-value en report à la date du Total	422						Total	
Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement d'au moins 80% de la plus-value de cession dans une société réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150-0 D bis du CGI) Désignation de la société dont les titres ont été cédés Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition 432 Date du réinvestissement Nombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert Montant de la plus-value en report à la date du + + + + + + + + + + + + + + + + + +	423			+		+	=	
Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 431 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition 432 Date du réinvestissement 433 Nombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert 434 Montant de la plus-value en report à la date du	430	Plus-values en report d'imposition à la suite de réalisées à compter du 01/01/2011 (article 150	d'un réinvestissem 0-0 D bis du CGI)	ent d'	au moins 80% de	e la plus-value de ces		
Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 431 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition 432 Date du réinvestissement 433 Nombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert 434 Montant de la plus-value en report à la date du		Désignation de la société dont les titres o	nt été cédés		Désignation de	la société bénéficiaire c	lu réinvestissement	
Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 431 Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition 432 Date du réinvestissement 433 Nombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert 434 Montant de la plus-value en report à la date du + + + + + + + + + + + + + + + + + +								
Date de l'opération de cession ayant donné lieu au report d'imposition 432 Date du réinvestissement 433 Nombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert 434 Montant de la plus-value en report à la date du		Titre 3						
lieu au report d'imposition 432 Date du réinvestissement 433 Nombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert 434 Montant de la plus-value en report à la date du		Date to the Costs	Titre 1		Titre 2	Titre 3	1	
Nombre de titres reçus lors du réinvestissement détenus à la date du transfert Montant de la plus-value en report à la date du + + + = = = = = = = = = = = = = = = =	431							
détenus à la date du transfert Montant de la plus-value en report à la date du + + + = Total	432							
	433	détenus à la date du transfert					Total	
À reporter ligne 442	434	Montant de la plus-value en report à la date du transfert		+		+	À reporter liere 442	

440	i otai des pi	us-values en r	eport d'imposition	aevenues imposai	bies	du fait du tra	ans	tert			
				Total ligne 404		Total ligne	413	3 Total li	gne 423		Total
441	Total des PV PV article 150	en report deven 0-0 D bis du CGI	ues imposables hors		+			+	=	=	
442	Total des plus-values article 150-0 D bis du CGI devenues imposables du fait						rep	ort du total de la	ligne 434		
	Les totaux des lignes 441 et 442 sont à reporter ensemble: - au cadre 5 (lignes 500a et 500b) si vous avez réalisé des plus ou moins values sur valeurs mobilières, titres ou droits sociaux entre le 1 ^{er} janvier de l'année au cours de laquelle intervient le transfert de votre domicile hors de France et le jour dudit transfert; - au § 445, colonne 1 dans les autres cas.										
445	Imputation d	les pertes antér	ieures			Colonne report des l 441 ou 4	ign	es imputa	nne 2 : tion des ntérieures		Colonne 3 : us-value nette
446	PV en report	autres que PV	article 150-0 D bis					-	=		
447	PV en report	de l'article 150	-0 D bis				Do	- portez ensembl	a las mentas	- - - -	a la colonna 2 :
	- au cadro sursis d	e 7 si vous béne e paiement sur	•	paiement automatiq	ue ou	tique et ne so ı, si vous n'er	ollici n bé	itez pas un sursi enéficiez pas, si	s de paiemer vous souhaite	nt sur (ez bér	option ; néficier du
5	rempli Le cadre 4		PLUS-VALUES NET lisé des plus ou moins values transfert)								
			Pour rempli	r ce cadre, report	ez-v	ous à la not	ice	(D. = déclaration)			
	<u>Phase 1</u> :	report des résul	tats de l'année	Phase 2 : compens		n entre les gai l'année	ns e	et les pertes de	antérieu	ires en	ation des pertes n cas de gains s colonne 5
	Reports :	Colonne 1 Gains de l'année	Colonne 2 Pertes de l'année	Colonne 3 (report de la colonne 1)		Colonne 4 (ventilation es pertes de l'année)		Colonne 5 (col. 3 – col. 4) précédé du signe + ou – selon le cas	Colonne Imputation des perte antérieure	on es	Colonne 7 (col 5 – col 6)
500a	ligne 441	+		_			=		-	-	+
500b	ligne 442	+					┇		-		+
501	ligne 1011 de la D. n° 2074	+	-				=		-		+
502	ligne 1021 de la D. n° 2074	+	-				=		-	-	+
503	Ligne 620 de la D. n° 2074-DIR	+	-	_			=		-	-	+
504	ligne 610 de la D. n° 2074-IMP	+	-	_			=		-	-	+
505	ligne 308 de la D. n° 2074-DOM	+	-	_			=		-	=	+
		ulé des pertes	=		L		<u>L</u>		=		
5bis	RÉCAPIT <u>U</u>	ILATIF D <u>E VO</u>	S PERTES REPOR	RTABLES A LA SI	UITE	DE VOTRE	DÉ	PART			
	Policust des	nortos antórios	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	2002	2	2003		2004	2005		2006
	(ne remplisse	pertes antérieu ez « 2011 » que ïscal a eu lieu a		2007	2	2008		2009	2010		2011
6	RÉCAPITUI DE PAIEME		PLUS-VALUES ET	CREANCES IM	POS	ABLES LOF	RSC	QUE VOUS NE	BENEFICIE	Z PA	AS DU SURSIS
600			rt du total de la ligne	251					+		
601	Créances tr	ouvant leur ori	gine dans une clau	se de complémen	t de _l	prix: report	du t	otal de la ligne 3	04. +		
602			t d'imposition a exp des colonnes 1,5 ou			ors PV article	e 15	50-0 D bis : repo	rt de la +		
603	Plus-values de la ligne 44	article 150-0 D 47 ou des colon	D bis dont le report ines 1,5 ou 7 de la liç	d'imposition a exp gne 500b.	oiré l	ors du trans	fert	: report de la co	lonne 3 +		
604	Total des ligi	nes 600 à 603 :	à reporter sur la de	éclaration n°20420	C lign	ne 3WB			=		

7 RECAPITULATION DES PLUS-VALUES ET CREANCES LORSQUE L'IMPOSITION FAIT L'OBJET D'UN SURSIS DE PAIEMENT/ CALCUL DE L'IMPOT CORRESPONDANT

700	Plus-values et créances faisant l'objet d'un sursis de paiement automatique ou sur demande expresse							
701	Cochez la case correspondante à votre situation (cf. notice page 6) :							
	Je bénéficie du sursis de paiement automatique							
	☐ Je demande à bénéficier du sursis de paiement sur option (remplir les cadres 720 et 730).							
702	Plus-values latentes : report du total de la ligne 251 +							
703	Créances trouvant leur origine dans une clause de complément de prix : report du total de la ligne 304. +							
704	Plus-values dont le report d'imposition a expiré lors du transfert hors plus-values article 150-0 D bis : report de la colonne 3 de la ligne 446 ou de la ligne 500a colonne 1, 5 ou 7 selon le cas							
705	Plus-values article 150-0 D bis dont le report d'imposition a expiré lors du transfert : report de la colonne 3 de la ligne 447 ou de la ligne 500b colonne 1, 5 ou 7 selon le cas							
706	Total des lignes 702 à 705 :							
710	À reporter sur la déclaration n°2042 C ligne 3WA							
710	Calcul de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux correspondant aux plus-values et créances en sursis de paiement							
>	Impôt sur le revenu							
711	Taux applicable (cf. notice)							
712	Montant de l'impôt sur le revenu : ligne 706 x ligne 711							
>	Prélèvements sociaux							
713	Taux applicable (cf. notice)							
	Ligne 706 Ligne 705 Ligne 241							
714	Base imposable + = =							
715	Montant des prélèvements sociaux : ligne 714 x ligne 713							
716	Total : ligne 712 + 715 :							
	À reporter sur la déclaration n° 2042 C ligne 8TN							
720	Demande de sursis de paiement sur option							
	Je soussigné(e)							
	demeurant à							
	demande à bénéficier d'un sursis de paiement pour l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux afférents aux montants reportés							
	respectivement aux lignes 706 et 714, soit une imposition totale deEuros (ligne 716) et ce jusqu'à la							
	réalisation d'un événement mettant fin à ce sursis.							
	Le : Signature :							
730	Désignation du représentant en France (cadre à remplir uniquement lorsque vous demandez à bénéficier du sursis de paiement sur option)							
	Nom, prénoms ou dénomination sociale							
	Adresse en France							
	Engagement du représentant (à compléter et à signer) : Je soussigné, agissant en qualité de (1)							
	accepte de représenter la personne désignée ci-dessus, dans les conditions prévues à							
	l'article 167-bis V du code général des impôts.							
	Le Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »							
	(1)Indiquez la qualité du représentant s'il s'agit d'une personne morale (gérant, président directeur général)							

PARTIE II: SUIVI DES IMPOSITIONS SUITE AU TRANSFERT 8-10 ETAT DE SUIVI DES IMPOSITIONS (expiration du sursis de paiement, dégrèvement ou restitution de l'impôt) cas : vous avez bénéficié d'un sursis de paiement et aucun événement mettant fin à ce sursis n'est intervenu durant l'année 2011 concernant les : 801 **Plus-values latentes** 802 Plus-values latentes imposables aux prélèvements sociaux : report de la ligne 252 À reporter ligne 1102 Plus-values latentes imposables à l'impôt sur le revenu : report du total de la ligne 702 À reporter ligne 1112 Créances trouvant leur origine dans une clause de complément de prix 805 Valeurs des créances (report de la ligne 703) À reporter lignes 1103 et 1113 Plus-values placées précédemment en report d'imposition Plus-values en sursis hors plus-values en report en vertu de l'article 150-0 D bis : report de la ligne 704 807 À reporter lignes 1104 et 1114 808 Plus-values en sursis article 150-0 D bis (report de la ligne 705) À reporter ligne 1115 cas : un ou plusieurs événements mettant fin au sursis de paiement, entraînant le dégrèvement ou la restitution de l'impôt sont intervenus durant l'année 2011 Evénement: Cession, rachat, remboursement, annulation des titres, perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance issue d'une clause d'indexation, donation des titres ou de la créance 821 Plus-values latentes - hors titres de PME détenus par leur dirigeant partant à la retraite Rappel de la désignation des titres (précisez si titres fongibles ou individualisables) Titre 1 Titre 2 Titre 3 Titre 1 Titre 2 Titre 3 822 Date de l'événement 823 Nature de l'événement Nombre de titres concernés par l'événement 824 Valeur unitaire du titre au jour de l'événement 825 Si les titres concernés ont été reçus dans le cadre d'un échange 826 intervenu postérieurement à votre départ de France, cochez la case 827 Calcul de la plus ou moins-value réelle (si vous avez coché une case ligne 826, reportez vous à la notice pour remplir les lignes 828 et 829) Titre 2 Titre 1 Titre 3 828 Si titres fongibles, prix de revient unitaire par titre : ligne 211/ligne 204 Plus ou moins-value réelle liée à l'événement (précédée de + ou -) - si titres fongibles : ligne 824 x (ligne 825 - ligne 828) - si titres individualisables : montant exact (cf. notice) Plus-value latente concernée par l'événement (si vous avez coché une case ligne 826, reportez vous à la notice pour remplir les lignes 828 et 829) Titre 1 Titre 2 Titre 3 Plus-value latente constatée lors du transfert de votre domicile fiscal

831

832

833

834 Total de la ligne 833

hors de France (report de la ligne 212)

Nombre de titres détenus lors du départ (report de la ligne 204)

Plus-value latente constatée à l'origine concernée par l'événement :

- si titres fongibles : ligne 831 x (ligne 824 / ligne 832) - si titres individualisables : montant exact (cf. notice)

7/17

835	Montant des plus-values latentes restant en sursis de paiement après	les événements (ne rem	plissez que si vous ave	z bénéficié d'un sursis)				
836	En matière de prélèvements sociaux							
837	Total des plus-values latentes en sursis de paiement aux prélèvements sociaux <u>avant</u> la réalisation des événements : report du total de la ligne 252							
838	Montant des plus-values latentes en sursis de paiement aux prélèvements sociaux <u>après</u> la réalisation des événements : ligne 837 – ligne 834							
839	À reporter ligne 1102 sauf si vous réalisez également durant l'année un « événement particulier » (cf. notice) En matière d'impôt sur le revenu							
840	Total des plus-values latentes en sursis de paiement à l'impôt sur le re report de la ligne 702	venu <u>avant</u> la réalisatior	n de(s) événement(s) :					
841	Montant des plus-values latentes en sursis de paiement à l'impôt sur le ligne 840 – ligne 834	·						
	À reporter ligne 1112 sauf si vous réalisez é	galement durant l'anne	ée un « événement pa	rticulier » (cf. notice)				
<u>845</u>	Calcul de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux à acquitter	r et/ou à dégrever ou à r	<u>restituer</u>					
		Titre 1	Titre 2	Titre 3				
846	Montant d'impôt acquitté dans l'Etat de résidence en cas de cession, rachat, annulation ou remboursement des titres							
847	Calcul des prélèvements sociaux							
848	Taux applicable (en %)							
849	Prélèvements sociaux exigibles initialement sur la plus-value latente concernée par l'événement (ligne 833 x ligne 848)							
850	Prélèvements sociaux calculés sur la plus ou moins-value réalisée lors de l'événement (ligne 829 x ligne 848). Si résultat négatif, inscrivez 0							
851	Prélèvements sociaux exigibles (cf. notice)							
852	Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice)							
853	Prélèvements sociaux dus (ligne 851 – ligne 852). Si résultat négatif, inscrivez 0							
854	Cas 1 : vous avez bénéficié d'un sursis de paiement lors du transfert de voi	tre domicile fiscal						
855	Prélèvements sociaux à acquitter : report de la ligne 853	+	-	+				
856	Total de la ligne 855			=				
				À reporter ligne 1122				
857	Montant des prélèvements sociaux à dégrever (ligne 849 - ligne 853)	+	-	+				
858	Total de la ligne 857			=				
		A repo	orter ligne 1142, colon	ne « dégrèvements »				
859	Cas 2 : vous n'avez pas bénéficié d'un sursis de paiement lors du transfert	de votre domicile fiscal						
860	Montant des prélèvements sociaux à restituer (ligne 849 – ligne 853)	+	-	+				
861	Total de la ligne 860	1		=				
		A re	eporter ligne 1142, col	onne « restitutions »				
862	Calcul de l'impôt sur le revenu							
863	Taux applicable (en %)							
864	Impôt sur le revenu exigible initialement sur la plus-value latente concernée par l'événement (ligne 833 x ligne 863)							
865	Impôt sur le revenu calculé sur la plus ou moins-value réalisée lors de l'événement (ligne 829 x ligne 863). Si montant négatif, indiquez 0							
866	Impôt sur le revenu exigible (cf. notice)							
867	Reliquat de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur l'impôt sur le revenu (cf. notice)							
868	Impôt sur le revenu dû (ligne 866 – ligne 867). Si montant négatif, inscrivez 0							

869	Cas 1 : vous avez bénéficié d'un sursis de paiement lors de votre transfert de domicile fiscal						
870	Impôt sur le revenu à acquitter : report o	de la ligne 868			+	+	
871	Total de la ligne 870					=	
						À rej	porter ligne 1132
872	Montant du dégrèvement en matière d'i ligne 870)	mpôt sur le rever	nu (ligne 864 –		+	+	
873	Total de la ligne 872					=	
					À reporter ligne	e 1152, colonne «	dégrèvements »
874	Cas 2 : vous n'avez pas bénéficié d'un s	sursis de paieme	ent lors de votre tran	nsfert de domicile fis	scal_		
875	Montant de la restitution en matière d'in (ligne 864 – ligne 868)	npôt sur le reven	u		+	+	
876	Total de la ligne 875					=	
					À reporter lig	gne 1152, colonne	e « restitutions »
880	Plus-values latentes - titres de PM	E détenus par	leur dirigeant pa	rtant à la retraite	(article 150-0 D	ter du CGI) : ces	sion et rachat
	Rappel de la désignation des titres						
	Titre 1						
	Titre 2						
					Titr	e 1	Titre 2
881	Date de l'événement						
882	Nature de l'événement						
883	Nature des titres (fongibles ou individu						
884	Nombre de titres concernés par l'événe						
885	Valeur unitaire du titre au jour de l'évér						
886	Calcul de la plus ou moins-value rée	<u>elle</u>					
887	Pour les titres fongibles : prix de revier						
888	Plus ou moins-value réelle liée à l'év - si titres fongibles : ligne 884 x (lign - si titres individualisables : montant	e 885 – ligne 88	37)	pattement :			
889	Abattement pour durée de détention	au jour de la ce	ession à titre onére	eux ou du rachat			
	Titres 1 : durée	de détention			Titres 2 : duré	e de détention	
	+ de 8 ans Entre 7 et 8 ans E	Entre 6 et 7 ans	- de 6 ans	+ de 8 ans	Entre 7 et 8 ans	Entre 6 et 7 ans	- de 6 ans
890	Répartition du nombre de titres cédés	s en fonction de	leur durée de déte	ention à la date de	l'événement		
891	Répartition de la plus-value réelle (lig * ligne 888 x (ligne 890 / ligne 884) s * plus-value réelle par période d'acqu	i les titres sont f	ongibles				
892	Pourcentage d'abattement à retenir						
	100% 2/3	1/3	0%	100%	2/3	1/3	0%
893	Montant de l'abattement par durée de	e détention (lign	e 891 x ligne 892)				
00.4							
894	Montant total de l'abattement						
895	Plus ou moins-value réelle nette de l'ab (ligne 888 – ligne 894)	pattement				Ĺ	
896	Calcul de la plus-value latente conce	ernée par l'évén	ement				
					Titr	e 1	Titre 2
897	Plus-value latente constatée lors du tra matière de prélèvements sociaux (cf. n		le fiscal concernée	par l'evenement <u>er</u>	1		
005	Plus-value latente constatée lors du tra	ansfert de domici	le fiscal concernée	par l'événement er	<u> </u>		
898	matière d'impôt sur le revenu (cf. notice			<u>or</u>			
							9/17

899	Montant des plus-values latentes restant en sursis de paiement après le(s) événement(s) (univ	quement si vous avez b	<u>énéficié du sursis)</u>				
900	En matière de prélèvements sociaux						
901	Total des plus-values latentes en sursis de paiement aux prélèvements sociaux <u>avant</u> la réalis événements : report de la ligne 252 ou ligne 838 si celle-ci est remplie.	ation des					
902	Montant des plus-values latentes en sursis de paiement aux prélèvements sociaux <u>après</u> la réalisation des événements : ligne 901 – total de la ligne 897 À reporter ligne 1102 sauf si vous réalisez également durant l'année un « événement particulier » (cf. notice)						
		e un « evenement par	ticulier » (cr. notice)				
903	En matière d'impôt sur le revenu						
904	Total des plus-values latentes en sursis de paiement à l'IR <u>avant</u> la réalisation des événements : rep de la ligne 841 si celle-ci est remplie.	oort de la ligne 702 ou					
905	Montant des plus-values latentes en sursis de paiement à l'IR <u>après</u> la réalisation des événements : ligne 898						
	À reporter ligne 1112 sauf si vous réalisez également durant l'anné	e un « événement par	rticulier » (cf. notice)				
906	Calcul de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux à acquitter et/ou à dégrever ou à	<u>restituer</u>					
		Titre 1	Titre 2				
907	Montant d'impôt acquitté dans l'état de résidence en cas de cession, rachat, annulation ou remboursement des titres						
908	Calcul des prélèvements sociaux						
909	Taux applicable (en %)						
910	Prélèvements sociaux exigibles initialement sur la plus-value latente concernée par l'événement (ligne 897 x ligne 909)						
911	Prélèvements sociaux exigibles sur la plus ou moins-value réelle (ligne 888 x ligne 909). Si montant négatif, inscrivez 0.						
912	Prélèvements sociaux exigibles (cf. notice)						
913	Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice)						
914	Prélèvements sociaux dus (ligne 912 – ligne 913). Si montant négatif, inscrivez 0						
915	Cas 1 : vous avez bénéficié d'un sursis de paiement lors de votre transfert de domicile fiscal						
916	Prélèvements sociaux à acquitter : report de la ligne 914	-	+				
917	Total de la ligne 916	=	=				
		Ä	À reporter ligne 1122				
918	Montant des prélèvements sociaux à dégrever (ligne 910 – ligne 916)	-	+				
919	Total de la ligne 918	=	=				
	À repo	rter ligne 1142, coloni	ne « dégrèvements »				
920	Cas 2 : vous n'avez pas bénéficié d'un sursis de paiement lors de votre transfert de domicile fi	scal	-				
921	Montant des prélèvements sociaux à restituer : ligne 910 – ligne 914	-	+				
922	Total de la ligne 921	=					
	À re	porter ligne 1142, col	onne « restitutions »				
923	Calcul de l'impôt sur le revenu						
924	Taux applicable (en %)						
3 2 4	Taux applicable (eff 70)						
925	Impôt sur le revenu exigible initialement sur la plus-value latente concernée par l'événement (ligne 898 x ligne 924)						
926	Base imposable à l'impôt sur le revenu du fait de l'événement : reportez vous à la notice Impôt sur le revenu exigible : ligne 926 x ligne 924 ou 0 si l'article						
927	244 bis B applicable ou donation (cf. notice) Reliquat de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement						
928	imputable sur l'impôt sur le revenu (cf. notice)						
929	Impôt sur le revenu du (ligne 927- ligne 928). Si montant négatif, inscrivez 0						
930	Cas 1 : vous avez bénéficié d'un sursis de paiement lors de votre transfert de domicile fiscal						
931	Impôt sur le revenu à acquitter : report ligne 929	-	<u> </u>				
932	Total de la ligne 931	=	=				
		<i>A</i>	À reporter ligne 1132				

933	Montant d'impôt sur le revenu à dégrever : ligne 925 – ligne 931			+					
934	Total de la ligne 933								
334	À reporter ligne 1152, colonne « dégrèvemen								
935	Cas 2 : vous n'avez pas bénéficié d'un sursis de paiement lors de vot	-	_						
936	Montant d'impôt sur le revenu à restituer (ligne 925 – ligne 929)			+					
937	Total de la ligne 936								
001	Total de la lighte 550	À re	eporter liane 1152. co	= lonne « restitutions »					
940	Créances trouvant leur origine dans une clause de complément			iomic « rootitationo »					
	Désignation des créances (nom de la société dont l'activité est le sup	port de la clause)							
	Créance 1								
	Créance 2								
	Créance 3								
		Créance 1	Créance 2	Créance 3					
941	Date de l'échéance de la clause de complément de prix								
942	Date de l'événement								
943	Nature de l'événement								
944	Valeur de la créance avant la date de l'événement (cf. notice)								
945	Montant du complément de prix perçu								
946	Abattement pour durée de détention des titres en cas de perception d'un complément de prix (cf. notice)								
947	En cas de cession ou d'apport : valeur de cession la créance								
948	Valeurs des créances restant en sursis de paiement (à remplir uniquemer	t si vous avez bénéficié d	'un sursis de paiement)						
949	Valeur de la créance restant en sursis de paiement (cf. notice)			+					
950	Total de la ligne 949 À reporter lignes 1103 et 1113 sauf si vous réalis	ez également durant l'ai	nnée un « événement ı	particulier » (cf. notice)					
951	Calcul des prélèvements sociaux et de l'impôt sur le revenu à acquitter et		•	` `					
		ou a degrever ou a restitu	<u>lei</u>						
952	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance	ou a degrever ou a restitu							
952 953	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la	ou a degrever ou a resillo							
	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance	ou a degrever ou a resilio							
953 954	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux								
953 954 955	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement								
953 954 955 956	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954)								
953 954 955 956	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement :								
953 954 955 956 957 958	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 955 ou 956 Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable								
953 954 955 956 957 958 959	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 955 ou 956 Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux dus (ligne 957 – ligne 958) Si								
953 954 955 956 957 958 959	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 955 ou 956 Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux dus (ligne 957 – ligne 958) Si résultat négatif, inscrivez 0	+		+					
953 954 955 956 957 958 959 960	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 955 ou 956 Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux dus (ligne 957 – ligne 958) Si résultat négatif, inscrivez 0 Cas 1 : vous avez bénéficié du sursis de paiement			+					
953 954 955 956 957 958 959 960 961	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 955 ou 956 Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux dus (ligne 957 – ligne 958) Si résultat négatif, inscrivez 0 Cas 1 : vous avez bénéficié du sursis de paiement Montant des prélèvements sociaux à acquitter : report ligne 959 Total de la ligne 961			+ A reporter ligne 1123					
953 954 955 956 957 958 959 960 961	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 955 ou 956 Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux dus (ligne 957 – ligne 958) Si résultat négatif, inscrivez 0 Cas 1 : vous avez bénéficié du sursis de paiement Montant des prélèvements sociaux à acquitter : report ligne 959			=					
953 954 955 956 957 958 959 960 961 962	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 955 ou 956 Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux dus (ligne 957 – ligne 958) Si résultat négatif, inscrivez 0 Cas 1 : vous avez bénéficié du sursis de paiement Montant des prélèvements sociaux à acquitter : report ligne 959 Total de la ligne 961 Montant du dégrèvement en matière de prélèvements sociaux	+		À reporter ligne 1123					
953 954 955 956 957 958 959 960 961 962	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 955 ou 956 Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux dus (ligne 957 – ligne 958) Si résultat négatif, inscrivez 0 Cas 1 : vous avez bénéficié du sursis de paiement Montant des prélèvements sociaux à acquitter : report ligne 959 Total de la ligne 961 Montant du dégrèvement en matière de prélèvements sociaux (cf. notice)	+		À reporter ligne 1123					
953 954 955 956 957 958 959 960 961 962	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 955 ou 956 Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux dus (ligne 957 – ligne 958) Si résultat négatif, inscrivez 0 Cas 1 : vous avez bénéficié du sursis de paiement Montant des prélèvements sociaux à acquitter : report ligne 959 Total de la ligne 961 Montant du dégrèvement en matière de prélèvements sociaux (cf. notice)	+		À reporter ligne 1123					
953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 955 ou 956 Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux dus (ligne 957 – ligne 958) Si résultat négatif, inscrivez 0 Cas 1 : vous avez bénéficié du sursis de paiement Montant des prélèvements sociaux à acquitter : report ligne 959 Total de la ligne 961 Montant du dégrèvement en matière de prélèvements sociaux (cf. notice) Total de la ligne 963	+	porter ligne 1143, cold	À reporter ligne 1123					
953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964	Montant de l'imposition acquittée dans l'état de résidence lors de la perception d'un complément de prix, apport ou cession de la créance Calcul des prélèvements sociaux Taux applicable (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles sur la créance avant l'événement(ligne 944 x ligne 954) Montant des prélèvements sociaux exigibles au titre de l'événement (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux exigibles du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 955 ou 956 Fraction de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l'événement imputable sur les prélèvements sociaux (cf. notice) Montant des prélèvements sociaux dus (ligne 957 – ligne 958) Si résultat négatif, inscrivez 0 Cas 1 : vous avez bénéficié du sursis de paiement Montant de la ligne 961 Montant du dégrèvement en matière de prélèvements sociaux (cf. notice) Total de la ligne 963 Cas 2 : vous n'avez pas bénéficié du sursis de paiement Montant de la restitution en matière de prélèvements sociaux (cf.		porter ligne 1143, cold	À reporter ligne 1123 + = onne « dégrèvements »					

968	Calcul de l'impôt sur le revenu			
969	Taux applicable (en %)			
970	Montant de l'impôt sur le revenu exigible sur la valeur de la créance avant l'événement (ligne 944 x ligne 969)			
971	Montant de l'impôt sur le revenu exigible au titre de l'événement (cf. notice)			
972	Montant de l'impôt sur le revenu exigible du fait de l'événement : plus petit montant des lignes 970 et 971			
973	Reliquat de l'impôt acquitté à l'étranger lors de l' événement imputable sur l'impôt sur le revenu (cf. notice)			
974	Montant de l'impôt sur le revenu du : ligne 972 – ligne 973. Si résultat négatif, inscrivez 0			
975	Cas 1 : vous avez bénéficié du sursis de paiement			
976	Montant de l'impôt sur le revenu à acquitter : report ligne 974		+	+
977	Total de la ligne 976			=
		<u> </u>		À reporter ligne 1133
978	Montant du dégrèvement d'impôt sur le revenu (cf. notice)		+	+
979	Total de la ligne 978			=
		Àı	reporter ligne 1153, colo	onne « dégrèvements »
980	Cas 2 : vous n'avez pas bénéficié du sursis paiement			
981	Montant de la restitution en matière d'impôt sur le revenu(cf. notice)		+	+
982	Total de la ligne 981			=
			À reporter ligne 1153, c	colonne « restitutions »
990	Plus-values placées précédemment en report d'imposition	_	3	
	Désignation des titres (s'il s'agit de PV en report suite à un échange in application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p	ntervenu entre le 01/0° récisez-le)	1/1988 et le 01/01/2000	ou de PV en report en
	Désignation des titres (s'il s'agit de PV en report suite à un échange in application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p	ntervenu entre le 01/0° récisez-le)	1/1988 et le 01/01/2000	ou de PV en report en
	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p	ntervenu entre le 01/0' récisez-le)	1/1988 et le 01/01/2000	ou de PV en report en
	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1	ntervenu entre le 01/0' récisez-le)	1/1988 et le 01/01/2000	ou de PV en report en
	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2	ntervenu entre le 01/0' récisez-le) Titre 1	1/1988 et le 01/01/2000 Titre2	ou de PV en report en
991	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2	récisez-le)		
991 992	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2 Titre 3	récisez-le)		
	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'événement	récisez-le)		
992	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'événement Nature de l'événement	Titre 1		
992 993	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'événement Nature de l'événement Nombre de titres concernés par l'événement	Titre 1	Titre2	
992 993 <u>994</u>	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'événement Nature de l'événement Nombre de titres concernés par l'événement Calcul de la plus-value précédemment en report concernée par l'événeme Total des plus-values hors PV article 150-0 D bis constatées à l'origine	Titre 1 Titre 1 and a second of the second	Titre2 pertes: report du total	
992 993 <u>994</u> 995	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'événement Nature de l'événement Nombre de titres concernés par l'événement Calcul de la plus-value précédemment en report concernée par l'événeme Total des plus-values hors PV article 150-0 D bis constatées à l'origine de la ligne 441 Total des plus-values article 150-0 D bis constatées à l'origine avant in	Titre 1 Titre 1 and a second of the second	Titre2 pertes: report du total	
992 993 <u>994</u> 995	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'événement Nature de l'événement Nombre de titres concernés par l'événement Calcul de la plus-value précédemment en report concernée par l'événeme Total des plus-values hors PV article 150-0 D bis constatées à l'origine de la ligne 441	Titre 1 Pent e avant imputation des mputation des pertes :	Titre2 pertes: report du total report de la ligne 442	Titre 3
992 993 <u>994</u> 995 996	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'événement Nature de l'événement Nombre de titres concernés par l'événement Calcul de la plus-value précédemment en report concernée par l'événeme Total des plus-values hors PV article 150-0 D bis constatées à l'origine de la ligne 441 Total des plus-values article 150-0 D bis constatées à l'origine avant in	Titre 1 Pent e avant imputation des mputation des pertes :	Titre2 pertes: report du total report de la ligne 442	Titre 3
992 993 <u>994</u> 995 996	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'événement Nature de l'événement Nombre de titres concernés par l'événement Calcul de la plus-value précédemment en report concernée par l'événeme Total des plus-values hors PV article 150-0 D bis constatées à l'origine de la ligne 441 Total des plus-values article 150-0 D bis constatées à l'origine avant in Plus-value en report d'imposition devenue imposable du fait du transfert (report par colonne de la ligne 404 ou 413 ou 423 ou 434)	Titre 1 Pent e avant imputation des mputation des pertes :	Titre2 pertes: report du total report de la ligne 442	Titre 3
992 993 <u>994</u> 995 996 997	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'événement Nature de l'événement Nombre de titres concernés par l'événement Calcul de la plus-value précédemment en report concernée par l'événeme Total des plus-values hors PV article 150-0 D bis constatées à l'origine de la ligne 441 Total des plus-values article 150-0 D bis constatées à l'origine avant in Plus-value en report d'imposition devenue imposable du fait du transfert (report par colonne de la ligne 404 ou 413 ou 423 ou 434) Montant total des pertes imputées : cf. notice Proportion des pertes utilisées par type de titres : ligne 998 x (ligne 997/ligne 995) ou ligne 998 x (ligne 997/ligne 996) selon le « type »	Titre 1 Pent e avant imputation des mputation des pertes :	Titre2 pertes: report du total report de la ligne 442	Titre 3
992 993 <u>994</u> 995 996 997 998	application de l'article 150-0 D bis du CGI à compter du 01/01/2011, p Titre 1 Titre 2 Titre 3 Date de l'événement Nature de l'événement Nombre de titres concernés par l'événement Calcul de la plus-value précédemment en report concernée par l'événeme Total des plus-values hors PV article 150-0 D bis constatées à l'origine de la ligne 441 Total des plus-values article 150-0 D bis constatées à l'origine avant in Plus-value en report d'imposition devenue imposable du fait du transfert (report par colonne de la ligne 404 ou 413 ou 423 ou 434) Montant total des pertes imputées : cf. notice Proportion des pertes utilisées par type de titres : ligne 998 x (ligne 997/ligne 995) ou ligne 998 x (ligne 997/ ligne 996) selon le « type » de plus-value Plus-value nette en report d'imposition lors du transfert	Titre 1 Pent e avant imputation des mputation des pertes :	Titre2 pertes: report du total report de la ligne 442	Titre 3

1003	Montant des plus-values placées précédemment en report d'imposition restant en sursis de paiement (à remplir si vous avez sursis de paiement)	oénéficié du				
1004	Total des plus-values nettes autre que PV article 150-0 D bis, avant la réalisation du (des) événement(s) : report ligne 704					
1005	Total des plus-values nettes article 150-0 D bis, avant la réalisation du (des) événement(s) : report ligne 705					
1006	pas des PV de l'article 150-0 D bis)					
1007	À reporter ligne 1104 et 1114 sauf si vous réalisez également durant l'année un « événement particulier Plus-values article 150-0 D bis, restant en sursis de paiement (ligne 1005 – somme des PV article 150-0 D bis inscrites ligne 1002)	' » (cf. notice)				
	À reporter ligne 1115 sauf si vous réalisez également durant l'année un « événement particulier	» (cf. notice)				
1008	Prélèvements sociaux à acquitter ou à dégrever / restituer (ne pas remplir pour les PV article 150-0 D bis)					
1009	709 Taux applicable (en %)					
	Titre 1 Titre 2	Titre 3				
1010	Prélèvements sociaux sur plus-value en report concernée par l'événement (ligne 1002 x ligne 1009)					
1011	111 Total de la ligne 1010 =					
	À reporter ligne 1124 sauf en cas de réalisation d'une donation. Dans cette situation, reportez-vol	ıs à la notice.				
1013	113 Impôt sur le revenu à acquitter ou à dégrever / restituer					
1014						
1015	Titre 1 Titre 2 Impôt sur le revenu sur plus-value en report concernée par l'événement (ligne 1002 x ligne 1014)	Titre 3				
1016	on 16 Total de la ligne 1015					
	À reporter ligne 1134 sauf en cas de réalisation d'une donation. Dans cette situation, reportez vol	ıs à la notice.				
1020	020 Evénement : retour en France					
1021	Date du transfert du domicile fiscal de nouveau en France					
1022	Pour l'impôt sur le revenu :% Pour les prélèvements sociaux :%					
1023	Plus-values et créances déclarées <u>aux prélèvements sociaux</u> lors du transfert de votre domicile fiscal pour lesquelles les titres ou créances concernés sont dans votre patrimoine à la date de votre retour en France (cf. notice)					
1024	Montant des plus-values et créances en sursis de paiement, à la date du retour, déjà inclus ligne 1023					
1025	Plus-values et créances déclarées <u>à l'impôt sur le revenu</u> lors du transfert de votre domicile fiscal pour lesquelles les titres ou créances concernés sont dans votre patrimoine à la date de votre retour en France (cf. notice)					
1026	Montant des plus-values et créances en sursis de paiement, à la date du retour, déjà inclus ligne 1025					
1027	Plus-values en report d'imposition antérieurement au transfert de votre domicile fiscal hors de France, déjà incluses ligne 1025					
	À reporter ligne 8UT de la déclai	ation n°2042				
1028	28 Prélèvements sociaux à dégrever (ligne 1024 x ligne 1022)					
	À reporter ligne 1144, colonne « dé	grèvements »				
1029)29 Prélèvements sociaux à restituer [(ligne 1023 – 1024) x ligne 1022]					
	À reporter ligne 1144, colonne «	restitutions »				
1030	030 Impôt sur le revenu à dégrever (ligne 1026 x ligne 1022)					
1000		gràvomente »				
4004	À reporter ligne 1154, colonne « dé	jrevernents »				
1031	131 Impôt sur le revenu à restituer [(ligne 1025 – ligne 1026) x ligne 1022]					
1040	A reporter ligne 1154, colonne « 140 Evénement : expiration du délai de 5 ans suivant la date du réinvestissement pour les plus-values en report visées à 150-0 D bis du CGI					
40::						
1041						
1042	patrinoine a respiration du delar de 5 ans					
1043	143 Taux applicable (en %)					
1044	Impôt sur le revenu à dégrever ou à restituer (ligne 1042 x ligne 1043) : à reporter ligne 1158, colonne (dégrèvements » si vous bénéficiez du sursis de paiement concernant les PV soumises à un régime de report					

1050	Evénement : expiration d	lu délai de 8 ans sui	vant le transfert du	domicile fiscal pour les plus-values latentes	.
1051	Date du transfert du domicile	e fiscal hors de France			
1052	Plus-values latentes en mati pour lesquelles les titres con				
1053	Taux applicable (en %)				
1054	Impôt sur le revenu à dégr « dégrèvements » si vous be dans le cas contraire				
1055	Plus-values latentes en surs	is de paiement <u>en mat</u>	ière de prélèvements	sociaux (cf. notice)	
1060	Evénement : décès du co	ontribuable			À reporter ligne 1102
	Date du décès du contribuat		۸. ا	0 P 1 (1)	
1062	Taux applicable		•	% Pour les prélèvements sociaux :	%
1063				nu lors du transfert de votre domicile fiscal pine du contribuable à la date du décès (cf.	
1064				on à l'exception de celles placées précédemment 8 et le 31/12/1999 comprises dans la ligne 1063	
1065				ociaux lors du transfert du domicile fiscal pour du contribuable à la date du décès (cf. notice)	
1066	Impôt sur le revenu à acqu (ligne 1064) x taux ligne 106		us avez bénéficié d'ur	n sursis de paiement lors du transfert:	
					À reporter ligne 1135
1067	Impôt sur le revenu à dégr		-		
				z bénéficié du sursis de paiement, colonne « re	stitutions » dans le cas contraire
1068	Prélèvements sociaux à ac (ligne 1064) x taux ligne 106		énéficié d'un sursis de	e paiement lors du transfert :	
					À reporter ligne 1125
1069	Prélèvements sociaux à dé	égrever ou restituer :	[(ligne 1065 – ligne 1	1064) x taux ligne 1062]	
	À reporter ligne 114	6, colonne « dégrève	ments » si vous ave	z bénéficié du sursis de paiement, colonne « re	stitutions » dans la cas contraire
1070	Evénement : nouveau tra	insfert du domicile f	iscal – conséquenc	ces en matière de sursis de paiement	
1071	Date du nouveau transfert de	u domicile fiscal hors c	le France		
1072	Montant des plus-values et dans votre patrimoine à la			votre domicile fiscal pour lesquelles les titres et ille (cf. notice)	créances sont toujours
1073	Montant des plus-values et	t créances déclarées	en matière de prélèv	vements sociaux	
	_	Plus-values latentes	Créances	Plus-values précédemment en report sauf PV article 150-0 D bis du CGI Plus-values précédemment en report de l'article 150-0 D bis du CGI	Total
1074		-	+	+ +	=
1075	Montant des prélèvements Taux appliqué :%	sociaux afférents à c	ces plus-values et cre	éances : total ligne 1074 x taux.	
1076	Montant des plus-values et	t créances déclarées	en matière d'impôt s		
	_	Plus-values latentes	Créances	Plus-values précédemment en report sauf PV article 150-0 D bis du CGI Plus-values précédemment en report de l'article 150-0 D bis du CGI	
1077		-	+	+ +	=
1078	Montant d'impôt sur le reve Taux appliqué :%	enu afférent à ces plu	s-values et créances	s : total ligne 1077 x taux.	

1079	Cochez la case correspondant à votre situation et ef	fectuez les reports indiqués					
	Cas A : Lors du transfert de votre domicile fiscal hors de France vous avez bénéficié du sursis de paiement <u>automatique</u> et le pays dans lequel vous transférez de nouveau votre domicile fiscal ne vous permet plus d'en bénéficier. Dès lors :						
	Situation 1 : vous sollicitez un sursis de paiement sur option pour les plus-values et/ou les créances toujours dans votre patrimoine à la date de votre nouveau transfert de domicile :						
	 reportez aux cadres 1080 et 1100 les plus-values et/ou créances mentionnées aux lignes 1074 et 1077 pour lesquelles vous sollicitez le sursis. Complétez obligatoirement les § 1090 et 1091. Vous devez constituer des garanties auprès de comptable de la DRESG. 						
	 calculez à la ligne 1087, le montan fait de l'expiration du sursis de paie 	t des prélèvements sociaux et de l'impôt sur le revenu que vous ement automatique.	devez acquitter du				
		de sursis de paiement sur option : reportez les montants des ligr et reportez vous à la notice pour connaître vos nouvelles obligat					
		l hors de France, vous n'avez pas bénéficié du sursis de paieme un pays membre de l'UE, en Islande ou en Norvège et vous dem					
	- reportez les plus-values et créances mention	nées lignes 1074 et 1077 au cadre 1100					
		78 respectivement aux lignes 1147 et 1157 et 1171 et 1172. L'in és et placés immédiatement en sursis de paiement automatique atives.					
1080	Traitement de la situation 1 du cas A : Demande o patrimoine à la date de votre nouveau transfert de	du sursis de paiement pour les plus-values et créances toujo e domicile (cf. notice)	ours dans votre				
1081	Colonne 1 Plus-values et créances déclarées aux prélèvements s dans votre patrimoine	Colonne 2 ociaux toujours Plus-values et créances déclarées à l'impôt s dans votre patrimoine	ur le revenu toujours				
1082	Plus-values latentes	Plus-values latentes					
	Créances	Créances					
1084	PV précédemment en report sauf PV article	PV précédemment en report sauf PV article 150-0 D bis du CGI					
1085	150-0 D bis du CGI PV précédemment en report en vertu de l'article 150-0 D bis du CGI	PV précédemment en report en vertu de l'article 150-0 D bis du CGI					
1086	Montant des prélèvements sociaux dont le sursis est demandé	Montant de l'impôt sur le revenu dont le sursis est demandé					
1087	Montant des prélèvements sociaux à acquitter : ligne 1075 – ligne 1086	Montant de l'impôt sur le revenu à acquitter : ligne 1078 – ligne 1086					
	Àı	reporter ligne 1126	À reporter ligne 1136				
1090	Demande de sursis de paiement sur option						
	Je soussigné(e)						
	Demeurant à						
	demande à bénéficier d'un sursis de paiement pour l'imp	oôt sur le revenu et les prélèvements sociaux afférents aux montants	reportés aux lignes				
		Euros, (somme des montants de la ligne 1086)	et ce jusqu'à la				
	réalisation d'un événement mettant fin à ce sursis.	Le: Signature:					
1091	Désignation du représentant en France (cadre à	remplir seulement lorsque vous demandez à bénéficier du sursis de paie	ement sur option)				
	Nom, prénoms ou dénomination sociale						
	Adresse en France						
	Engagement du représentant (à compléter et à signer) :	Je soussigné , agis accepte de représenter la personne désignée ci-dessus, dans les co					
•	l'article 167-bis V du code général des impôts.	accopio de representen la personne designee di-dessus, dans les di	onations pievues a				
	Le Signature (2)						
	3 3 1.1.1						

 ⁽¹⁾ Indiquez la qualité du représentant s'il s'agit d'une personne morale (gérant, président directeur général...)
 (2) Faites précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

11	RECAPITOLATIF							
1100	Montant total des plus-values et créances et montant de l'imposition correspondante restant en sursis de paiement							
1101	En matière de prélèvements sociaux	Base		Montant				
1102	Plus-values latentes (ligne 802 ou 838 ou 902 ou 1055)		x taux (%)	=				
1103	Créances (ligne 805 ou 950)		x taux (%)	=				
1104	Plus-values placées précédemment en report d'imposition hors PV article 150-0 D bis (ligne 807 ou 1006)		x taux (%)	=				
1105	Total des lignes 1002 à 1004							
1111	En matière d'impôt sur le revenu							
1112	Plus-values latentes (ligne 803 ou 841 ou 905)		x taux (%)	=				
1113	Créances (ligne 805 ou 950)		x taux (%)	=				
1114	Plus-values placées précédemment en report d'imposition – hors PV article 150-0 D bis (ligne 807 ou 1006)		x taux (%)	=				
1115	Plus-values article 150-0 D bis placées précédemment en report d'imposition (ligne 808 ou 1007)		x taux (%)	=				
1116	Total des lignes 1012 à 1014							
1117	Total des impositions restant en sursis de paiement : somme des lignes 1105 et 1116 colonne « montant »							
	N	Montant à reporter à	la ligne 8TN de votre	déclaration n°2042 C				
1120	Montant total de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociau	ıx à acquitter						
1121	Les prélèvements sociaux							
		Ligne 856	Ligne 917					
1122	Plus-values latentes		+					
1123	Créances : report de la ligne 962							
1124	Plus-values placées précédemment en report d'imposition : report total ou partiel de la ligne 1011							
1125	En cas de décès : report de la ligne 1068							
1126	En cas de nouveau transfert de domicile fiscal : report de la ligne 1075 ou 1087							
1127	Total des lignes 1122 à 1126							
1131	<u>L'impôt sur le revenu</u>							
1132	Plus-values latentes	Ligne 871	Ligne 932 +	=				
1133	Créances : report de la ligne 977							
	Plus-values placées précédemment en report d'imposition : report de la ligne 1016							
1135	En cas de décès : report de la ligne 1066							
1136	En cas de nouveau transfert de domicile fiscal : report de la ligne 1078 ou 1087							
1137	Total des lignes 1132 à 1136							
1140	Montant des dégrèvements ou des restitutions demandés							
1141	En matière de prélèvements sociaux Dégrève	ements	Rest	itutions				
	Ligne 858	Ligne 919	Ligne 861	Ligne 922				
1142	Au titre des plus-values latentes			+				
		Ligne 964		Ligne 967				
1143	Au titre des créances							
		Ligne 1028		Ligne 1028				
1144	En cas de retour en France							

			Ligne 1010		Ligne 1010
1145	En cas de donation				
			Ligne 1069		Ligne 1069
1146	En cas de décès du contribuable				J
			Ligne 1075		Ligne 1075
1147	En cas de nouveau transfert de domicile fiscal		Lighte 1073		Lighe 1075
1148	Total des lignes 1142 à 1147				
1151	En matière d'impôt sur le revenu				
		Dégrèvements Ligne 873 Ligne 934			utions Ligne 937
1152	Au titre des plus-values latentes	Lighte 070	Lighte 954	Ligne 876	
1102	The time doe place values laterines		L: 070		
4450	Au titra das orácinas		Ligne 979		Ligne 982
1153	Au titre des créances				
			Ligne 1031		Ligne 1031
1154	En cas de retour en France				
			Ligne 1015		Ligne 1015
1155	En cas de donation				
			Ligno 1067		Ligne 1067
1156	En cas de décès du contribuable		Ligne 1067		Ligite 1007
1100	Zin dae de deces da continuadas				
			Ligne 1078		Ligne 1078
1157	En cas de nouveau transfert de domicile fiscal				
			Ligne 1044		Ligne 1044
1158	A l'expiration du délai de 5 ans				
	•				
4450	A. II		Ligne 1054		Ligne 1054
1159	A l'expiration du délai de 8 ans				
1160	Total des lignes 1152 à 1159				
1100	Total des lighes 1192 à 1199				
1170	Montant des prélèvements sociaux et de l'im domicile fiscal	pôt sur le revenu à re	placer en sursis de p	naiement en cas de nouv	eau transfert du
1171	Montant des prélèvements sociaux : report de la	ligne 1075			
	,	-			
1172	Montant de l'impôt sur le revenu : report de la lig	ne 1078			